

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

# L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

**PRIX DES ABONNEMENTS :**

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.  
Six mois, — . . . 10 » — 13 »  
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

**Gare de Saumur (Service d'été, 10 mai).**

**DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.**

3 heures 09 minutes du matin, Express.  
9 — 02 — — Omnibus-Mixte.  
1 — 33 — — soir, Omnibus-Mixte.  
4 — 13 — — Express.  
7 — 22 — — Omnibus-Mixte.

**DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.**

3 heures 03 minutes du matin, Mixte.  
8 — 35 — — Omnibus-Mixte.  
9 — 50 — — Express.  
12 — 38 — — Omnibus-Mixte.  
5 — 37 — — soir, Omnibus.  
10 — 30 — — Express.

**PRIX DES INSERTIONS :**

Dans les annonces . . . . . 20 c. la ligne.  
Dans les réclames . . . . . 30 —  
Dans les faits divers . . . . . 50 —  
Dans toute autre partie du journal. 75 —

RESERVES SONT FAITES :  
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas;  
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

**ON S'ABONNE A SAUMUR,**

Au BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires.

**Chronique Politique.**

On écrit de Paris, le 6 juillet :

Le Français, ordinairement bien renseigné, surtout en ce qui concerne la question romaine, jette un cri d'alarme en annonçant que « l'Etat pontifical serait le gage donné à l'Italie pour prix d'une alliance déjà conclue entre les cours de Paris et de Florence, en vue d'éventualités prochaines dont l'Allemagne serait le théâtre.

Bien que la nouvelle donnée par M. Charles Chevè ait circulé à Paris avec une grande insistance; bien que, sur le bruit du retrait de notre corps d'occupation à Rome, l'Italien ait haussé à la Bourse de 70 centimes, j'espère que le renseignement publié par le Français et qu'il tient, dit-il, d'une source si haute et si sûre qu'il lui est impossible de le mettre en doute, ne sera pas confirmé par l'événement.

Il est impossible, en effet, que le gouvernement français veuille abandonner le rôle protecteur que toutes les dynasties qui ont régné sur la France, depuis mille ans, ont rempli à l'égard de la papauté; il est impossible que la France veuille empêcher la réunion du concile œcumenique, qui sera un des grands événements de ce siècle, en livrant le Saint-Siège sans défense à son ambitieux voisin; il est impossible que le gouvernement oublie tout ce qu'il a fait depuis vingt ans, pour le pape Pie IX, et pour sauvegarder ce qui reste du patrimoine de saint Pierre.

Il est encore plus impossible que les ministres qui sont encore au pouvoir viennent an-

noncer aux Chambres le retrait de notre armée d'occupation à Rome, quand il y a eu hier dix-neuf mois, jour pour jour, que M. Rouher montait à la tribune et prononçait, par ordre de l'Empereur, le fameux : Jamais ! qui eut un si grand retentissement non-seulement au Palais-Bourbon, non-seulement en France, mais encore dans le monde tout entier.

C'est calomnier le gouvernement français que de l'accuser de vouloir revenir sur des promesses aussi solennelles. Soyez persuadé que l'organe officiel ne tardera pas à donner un démenti formel aux rumeurs qui circulent et qui sont de nature à alarmer les consciences des populations catholiques du pays. Déjà la France dément cette nouvelle, mais le Journal officiel seul a l'autorité suffisante pour rassurer l'opinion qui aurait grand besoin que M. Rouher vint renouveler à la tribune son affirmation du 5 décembre 1867.

Du reste, on dit que Rome serait donnée à l'Italie comme gage de son alliance en vue d'une guerre contre la Prusse. Or, M. de Bismark ne songe nullement à nous attaquer : la consolidation des résultats de Sadowa lui paraît déjà une charge assez lourde sans qu'il aille aventurer dans une guerre tous les bénéfices de la campagne de 1866. Et ce n'est pas au moment où l'Empereur fait déclarer à la tribune qu'il prendra en grande considération les vœux de la nouvelle Chambre, qu'il songerait à agir contrairement aux aspirations pacifiques qui ressortent si clairement de l'ensemble des élections générales de 1869.

L'Indépendance belge dit que les dernières difficultés ont été aplanies. Nos renseigne-

ments nous font croire que l'arrangement conclu laisse de côté l'affaire de la ligne du Grand-Luxembourg.

Les gouvernements allemands, dit un télégramme de Berlin, du 8 juillet, sont unanimes sur l'attitude à prendre à l'égard du concile œcumenique; on assure qu'ils adresseraient à Rome des notes identiques.

La Gazette nationale publie une circulaire du prince Hohenlohe, ministre de Bavière, constatant que l'attention des gouvernements qui ont des sujets catholiques, a été éveillée par le concile parce que la question d'infaillibilité du pape qui sera probablement l'objet de ses délibérations dépasse le domaine religieux, et entre dans le domaine de la haute politique. La circulaire demande conséquemment s'il ne serait pas opportun que les Etats européens prissent des mesures communes pour ne pas laisser ignorer à Rome leur attitude à l'égard du concile, et s'il ne serait pas convenable de réunir une conférence composée de représentants de tous les Etats intéressés afin de délibérer sur les mesures à prendre en commun.

L'émigration des habitants de la Prusse orientale, par suite de l'état de misère dans lequel se trouve ce pays, prend les proportions d'un véritable dépeuplement. Dans un seul arrondissement, celui d'Eylau, 274 fermes sont affichées en ce moment pour être vendues aux enchères publiques.

Les différents camps russes établis dans les environs de Varsovie jusqu'au 27 septembre prochain recevront cette année un effectif de

près de 150,000 hommes. Trois divisions de ces troupes sont armées de fusils du nouveau système, mais l'artillerie tout entière possède des canons se chargeant par la culasse. Jamais une pareille quantité de troupes n'a été réunie à la fois aux portes de la capitale de la Pologne russe.

Le général Miloutine, ministre de la guerre, assistera aux grandes manœuvres qui vont commencer ces jours-ci; mais le czar ne visitera, dit-on, cette année, que les camps de la Russie méridionale confiés au commandement du général Kotzebue. L'empereur se rendra également à Odessa, où de grands préparatifs se font pour le recevoir.

Un décret signé par le roi Victor-Emmanuel partage les troupes du royaume d'Italie en trois grands commandements :

- 1<sup>er</sup> corps d'armée, Italie centrale.
- 2<sup>e</sup> corps d'armée, Italie septentrionale.
- 5<sup>e</sup> corps d'armée, Italie méridionale.

La taxe de libération du service militaire pour la levée des jeunes soldats nés en 1848, est fixée à 3,200 francs.

Notre correspondant de Londres nous apprend que le ministre de la guerre, M. Cardwel, se prononce chaque jour davantage pour une réorganisation puissante de l'armée britannique.

La conviction bien arrêtée de M. Cardwel est que, par l'union de la milice et des volontaires, « l'armée anglaise ne sera certainement pas un instrument de conquêtes ou de gloire militaire, mais un élément de garantie pour le maintien de la paix européenne. »

**FEUILLETON.**

14

**LA FILLE AU COUPEUR DE PAILLE,**

Par RAOUL DE NAVERY.

(Suite.)

Yves passa devant la maison du charron et lui parla d'un soc à aiguiser. Chez le mercier il acheta des épingles. Et puis poussé par une curiosité inexprimable, par une invisible main, il regagna la grande route lumineuse, argentée par la lune et se déroulant comme un ruban blanc entre les prés sombres.

Il se souvenait de l'endroit où il était tombé. Un vieil arbre frappé par le tonnerre était là, semblable à un squelette.

— Rien ! Il lui sembla qu'il voyait quelque chose d'informe, de blanc, qui roulait. Il pensa que c'était le char de la mort.

Il approcha de la maison de son père. La salle basse était très-éclairée : on allait, on venait. Il y avait aussi de la lumière dans la chambre.

Yves avait peur. Sa langue était glacée, la salive lui manquait.

Il franchit le seuil, cependant.

Labrie se plaignait dans un coin. Les valets étaient sortis.

Cloche-Pied passa rapidement, si rapidement qu'il lui sembla qu'elle ne boitait plus.

On parlait bas dans la pièce voisine. La chambre, quoique éclairée, était déserte.

« Quel malheur ! Jésus Dieu, quel malheur ! » répétait la servante.

Marthe sortit de la pièce où on parlait.

Elle s'arrêta en voyant une forme dans l'ombre.

« Qui est là ? demanda-t-elle.

— C'est moi ! répondit Yves.

— Où as-tu laissé ton frère ? demanda Marthe.

— Chez le mercier.

— D'où viens-tu ?

— De chez Machecoul.

— Dieu le veuille ! dit-elle d'une voix âpre.

Elle lui prit la main et l'entraîna dans la chambre.

« Yves, dit-elle, jure sur ce livre. »

Il étendit la main.

« On se découvre pour prêter un serment », ajouta-t-elle.

Yves ôta son chapeau.

Alors, Marthe resta devant lui, pétrifiée, égarée, les yeux fixes, le doigt tendu à la hauteur de son front.

« Malheureux ! » dit-elle avec un sanglot.

Yves ne dit rien, il se sentait perdu.

Marthe alla prendre une écuelle, l'emplit d'eau et la lui tendit d'une main. De l'autre elle soutenait un miroir.

Une goutte de sang avait jailli au front du meurtrier.

« Reste là ! dit la mère, dans cette chambre, en face de ce livre et de ce crucifix ! reste, je le veux ! »

Elle sortit, et ne ferma point la porte.

Le médecin était accouru. Il tentait de rappeler Aubin à la vie.

Loïc s'en revenait d'une noce, quand il avait vu le chemin barré par une chose qu'il ne distingua pas d'abord. La lune se montra : il vit un cadavre... du sang... il reconnut Aubin.

Le vieux sonneur chargea le fardeau sur ses épaules, frappa à la porte de la métairie, déposa le corps sur la table encore couverte de sa nappe blanche et envoya chercher la fermière.

Marthe crut son fils mort, elle poussa des cris désespérés. Loïc la rassura. On porta Aubin sur un lit, et Pierrot alla chercher le médecin. Un voisin qui était venu pour affaires n'eut rien de plus pressé que de dire qu'on avait assassiné le fils de Jean Patriarche; de telle sorte qu'au bout d'une heure les gendarmes, le garde champêtre et le curé étaient réunis dans la grande salle.

Marthe ressemblait à un spectre.

On était déjà parti pour Rennes, pour avertir le commissaire de police et le juge d'instruction.

L'évanouissement d'Aubin se prolongeait.

Enfin le souffle revint à ses lèvres, les battements à son cœur.

Marthe se tenait au pied du lit, épiant le réveil de son fils, anxieuse, désolée, ne trouvant rien à dire aux hommes du fond de sa misère et ne sachant répéter que ces mots :

« Mon Dieu ! mon Dieu !

— Il respire », dit le médecin.

Ces mots firent bondir Marthe. Elle fixa sur son enfant des yeux remplis d'une angoisse suprême, divine, ineffable. Il la comprit, il lui sourit.

« Aubin ! murmura-t-elle tout en pleurs.

— Ma mère ! je t'aime ! » dit-il. Il ajouta : « Pardon !

— Pardon ! dit Patriarche, pardon ! mon Aubin !

Ah ! que le ciel le guérisse, et j'irai remercier la sainte Vierge à Sainte-Anne d'Auray ! Mais tu vivras, mon enfant ; n'est-ce pas, monsieur le docteur, il vivra ?

— Je l'espère », répondit le médecin.

La nuit se passa ainsi.

Au matin on entendit un bruit de roues dans la cour.

« C'est le juge d'instruction, dit l'abbé Kerdrec.

— Que veut-il ? demanda Marthe effrayée.

Le Corps-Législatif a vérifié et validé dans la séance du 1 <sup>er</sup> juillet,	68 élections.
Dans celle du 2,	61 —
Dans celle du 3,	25 —
Dans celle du 5,	50 —
Et dans celle du 6,	18 —

Ce qui fait 222 élections de validées depuis le commencement des débats.

Le Corps-Législatif a continué la vérification des pouvoirs. Il reste soixante-trois élections à vérifier.

Un incident assez animé, auquel ont pris part MM. Eugène Pelletan, Ernest Picard, Girault, Chevandier de Valdrôme, Haentjens, s'est produit au début de la séance de mercredi.

Après la lecture du procès-verbal, des réclamations ont été adressées relativement à l'observation manifeste du règlement en ce qui concerne la constitution définitive du bureau.

La discussion qui a terminé la précédente séance paraissait devoir se renouveler; mais le président a rappelé que la Chambre ayant été consultée sur son ordre du jour, il fallait d'abord le suivre.

Le procès-verbal a été adopté et on a repris la vérification des pouvoirs. Plusieurs députés ont annoncé hautement leur intention de parler de nouveau de l'obligation de nommer les secrétaires définitifs à la fin de la séance, en fixant l'ordre du jour du lendemain.

MM. Rouher et de Forcade ont passé mardi soir plusieurs heures avec l'Empereur à Saint-Cloud. On prétend que les deux ministres sont revenus bien décidés à faire comprendre aux députés la nécessité de se maintenir dans l'ordre constitutionnel. Si on persistait à demander des choses anti-constitutionnelles et exagérées, le gouvernement lutterait en effet contre de telles prétentions et rallierait certainement la majorité; mais il n'est pas moins vrai que le gouvernement paraît décidé à faire d'accord avec le Corps-Législatif toutes les réformes nécessaires.

D'après les rumeurs qui circulent, on commence à être un peu mieux fixé sur les dispositions réciproques de l'Empereur et des divers partis des députés. Lundi l'amendement centre-gauche ne conserverait plus qu'une cinquantaine de signatures lorsque le duc de Mouchy fut entraîné à le signer, ce qui fit croire qu'il ne l'avait pas fait sans avoir présenté l'Empereur. Alors une quarantaine de députés suivirent l'exemple de M. le duc de Mouchy. Actuellement, les signataires s'élèvent au chiffre de 110; mais on prévoit qu'une partie reculera devant les conséquences de l'amendement, lorsqu'on pourra connaître l'opposition de l'Empereur à certaines de ses parties. Déjà quelques membres de la droite,

M. Nogent Saint-Laurens par exemple, ont retiré leurs signatures.

Les chambellans-députés se sont transportés à Saint-Cloud pour consulter l'Empereur. Sa Majesté les a laissés libres d'aviser. M. d'Aiguesvives voulait résigner son mandat, mais ses collègues veulent attendre le verdict de la Chambre.

Il est à remarquer que l'élection de M. Thoinnet de la Turmelière, chambellan de l'Impératrice, a été vérifiée et validée; mais cela n'implique nullement l'admission de la compatibilité des deux fonctions; c'est une question qui reste entière.

L'Empereur ne prendra une résolution qu'après la vérification des pouvoirs et les débats sur l'interpellation du tiers-parti.

En attendant, règnent dans les sphères ministérielles les plus sombres préoccupations.

On s'occupe toujours beaucoup, à la Bourse, de tous les incidents de la crise politique actuelle. Le bruit, peut-être prématuré, de la retraite de M. Rouher était accueilli avec faveur. On disait qu'il était tombé au-dessous du pair.

Le marquis de La Rochejacquelein a fait distribuer, à tous les membres du Corps-Législatif, une protestation contre l'élection du candidat officiel, dans le département des Deux-Sèvres.

Dans son salon, mardi soir, où ont paru des députés de la majorité, M. Rouher tenait, dit-on, un langage aigre, hautain, provoquant, narguant l'opposition, la mettant au défi de triompher. Cette attitude peut faire pressentir le orages qui se préparent dans les débats du Corps-Législatif.

La vérification des pouvoirs de sera pas terminée avant les premiers jours d'août. Il y aura une discussion générale et prolongée sur les candidatures officielles, les circonscriptions électorales, les incompatibilités, etc. Puis viendront les interpellations sur la politique extérieure, qui prendront tout le mois d'août. La session menace donc de ne pas finir avant le milieu de septembre, sans compter le chapitre des incidents imprévus.

Au grand dîner donné lundi par l'Empereur à Saint-Cloud, on remarquait M. Rouher, ainsi que MM. Clément Duvernois, Lefèvre-Pontalis et d'autres nouveaux députés. Plusieurs membres de la gauche, qui avaient été invités, n'ont pas répondu à l'invitation impériale.

A sept heures et demie, dit le *Moniteur universel*, l'Empereur et l'Impératrice sont entrés dans le salon; MM. les députés étaient rangés sur le passage du souverain, à qui M. le ministre les présentait l'un après l'autre.

Dans la journée, MM. les nouveaux députés signataires de la demande d'interpellation de-

mandant l'élargissement des libertés parlementaires avaient agité la question de savoir s'ils devaient ou non répondre à l'invitation qui leur était adressée. Après une discussion assez longue, il avait été décidé que c'était justement en raison de cette demande d'interpellation que les signataires devaient répondre à l'invitation du chef de l'Etat, sous peine de manquer à la fois aux convenances et au tact politique.

A neuf heures, après le dîner, l'Empereur et l'Impératrice circulèrent au milieu des groupes qui étaient formés dans le salon. Leurs Majestés déployèrent la plus grande affabilité pour les nouveaux élus du suffrage universel, qui s'empresaient également auprès des dames qui faisaient un gracieux cortège à l'Impératrice, et parmi lesquelles on remarquait M<sup>me</sup> de Sancy et de Rayneval, M<sup>me</sup> d'Albe et Marion, qui semblaient témoigner une préférence un peu mélangée aux députés dont l'élection est contestée, tels que MM. Justin Durand, Clément Duvernois et Dréolle.

Nous empruntons au *Constitutionnel* l'anecdote suivante :

« Lundi soir, à Saint-Cloud, l'Empereur s'est entretenu avec tous les invités. Sa conversation avec M. Lefèvre-Pontalis mérite d'être rapportée.

« — Vous êtes un des nouveaux députés, lui dit l'Empereur.

« — Oui, Sire; j'ai été nommé comme candidat de l'opposition constitutionnelle. Je représente une circonscription dévouée à l'Empereur, mais également dévouée à la liberté.

« — Je reconnais qu'en effet les élections se sont faites dans le sens de la liberté, a répondu l'Empereur à M. Lefèvre-Pontalis. »

### Correspondance particulière de l'Echo saumurois.

Paris, le 7 juillet 1869.

Rien ne saurait donner une idée exacte de l'état de fièvre où nous nous trouvons en ce moment; j'entends de fièvre politique. Les réformes désignées dans la fameuse demande d'interpellation sont l'objet de toutes les conversations; la salle des Pas-Perdus offre au Corps-Législatif l'aspect d'une seconde salle des séances. Les divers partis s'y rencontrent et y discutent. Les députés de toutes nuances vont d'un groupe à l'autre faire part de leurs projets, de leurs espérances, et recevoir un mot d'encouragement. La manœuvre de M. du Miral n'a pas abouti. L'honorable vice-président est resté seul... avec son interpellation. La majorité, malgré la nouvelle rédaction du centre gauche, se précipite pour signer. Hier soir, le projet avait réuni cent quatre signatures. Et notez que la gauche, qui votera pour, n'a pas signé. Ajoutez à cela, les timides qui

agiront de même sorte, et vous demeurerez convaincus que le succès du scrutin n'est pas douteux.

Aux noms que nous avons déjà donnés, il faut ajouter ceux de MM. d'Albuféra, Aylies, Bournah, de Beauvau, Boutelier, de Bussière, T. de Champagny, Chesnelong, Dalloz, Daru, Descours, Eschassériaux, de Fourment, Genton, Girod (de l'Ain), Lagrange, Le Clerc d'Osmonville, Le Comte, Lefebvre, Liègeard, de Mackau, Malausséna, Mége, Millon, de Montagnac, Morin, duc de Mouchy, J. Murat, Pamard, Pissard, baron de Plancy, Pons-Peyruc, Rampont, Seydoux, Terme, Thoinnet de la Turmelière, Vendre et Wilson.

Quand on lit ces noms de l'ancienne majorité, ardents à se faire les promoteurs de réformes qu'on eût à peine essayé d'entrevoir et qu'on eût certainement repoussées, il y a quelques mois, on se demande quel souffle passe sur nous.

Le gouvernement prépare quelque chose, c'est certain; mais la principale difficulté se trouve dans la question des personnes.

Chaque jour, on croit que la Chambre, dont deux cents membres au moins ont leurs pouvoirs validés, va se constituer. Et chaque jour on poursuit la vérification sans s'occuper du bureau. Hier, pourtant, la question a été agitée sérieusement, et sans succès. On a prétendu alors que ces retards venaient du gouvernement qui désire gagner ainsi deux ou trois jours, puisque les auteurs de l'interpellation ne la déposeront pas avant la constitution définitive du bureau. De cette manière, les demandes de réformes étant prévenues, tout le mérite de leur concession reviendrait au gouvernement. Le pays en jugerait ainsi, certainement; cette situation aurait, peut-être, de grands avantages dans le présent, mais des inconvénients pour l'avenir. Aussi, nous croyons savoir que, si l'ajournement se prolonge pour constituer la Chambre, les principaux auteurs de l'interpellation n'attendront pas davantage pour en déposer la demande.

Les amis de M. le ministre d'Etat, aux prises avec cette situation difficile, ont eu recours aux habiletés de la tactique. Ils ont cherché tout d'abord à se ménager des intelligences dans la place, espérant ainsi pouvoir capituler avec avantage, et dans ce but ils ont demandé avec empressement à se mêler aux signataires de l'interpellation. Mais le stratagème fut éventé et quelques signataires refusés. M. Thoinnet de la Turmelière ne fut, dit-on, lui-même admis qu'après contestation.

On lit d'un autre côté :

« Devant cet échec, les amis de M. Rouher essayèrent d'un autre procédé. L'interpellation du Miral fut rédigée. Son seul but était, au milieu de concessions secondaires, d'exclure la responsabilité ministérielle. Pendant ce temps, le groupe formé chez M. Brame se

« Mais, répondit le magistrat en s'avançant, remplir son mandat. Il y a eu crime... tout crime suppose des coupables ou du moins un coupable. »

On interrogea Loïc.

« J'ai trouvé, dit-il, le pauvre garçon couché sur le dos... un couteau était dans la blessure... le voici, un couteau tout neuf... »

« Connaissez-vous des ennemis à votre fils ? demanda le juge à Patriarche. »

« Aucun, monsieur le magistrat. Il était doux, bon, serviable; jamais il ne buvait ni ne se prenait de querelle. »

« A quelle heure est-il sorti ? »

« A sept heures. »

« Pour aller où ? »

« Chez le charbon : il devait faire arranger une pelle, et puis acheter un couteau pour sa mère. »

« Est-il sorti seul ? »

« Non, monsieur, Yves était avec lui. »

« Un de vos serviteurs ? »

« Non, son frère aîné. »

« Faites venir Yves », dit le magistrat.

Marthe voulut courir, le juge fit signe à un gen-darme.

Yves Patriarche parut. Il trébuchait. Ses lèvres étaient blanches, la parole mourait sur ses lèvres.

« Racontez-nous ce qui s'est passé hier, dit le magistrat en faisant un signe des paupières à son greffier. »

« Il fallait aiguiser la bêche et acheter un couteau. La mère a dit à Aubin de s'en charger, et moi, alors, j'ai ajouté : « Il fait beau, j'irai avec toi. » »

« Et vous êtes allé chez le charbon ? »

« Oui, monsieur. Ensuite Aubin a choisi le couteau chez le mercier, et, comme il tardait, je l'ai quitté pour aller chez le père Machecoul. »

Le mercier mandé affirma que les deux fils de Patriarche étaient entrés dans sa boutique, qu'ils en étaient sortis ensemble, et que c'était Yves qui avait choisi le couteau.

Le juge d'instruction regarda de nouveau le greffier.

« Vous voyez que vous n'êtes pas d'accord », dit le juge d'instruction.

Yves ne répondit que peu de choses : il avait trop bu chez Machecoul, et sans doute il ne se souvenait plus.

Son interrogatoire venait de finir, quand le médecin annonça qu'Aubin était en état de parler.

Le jeune homme était blanc comme les linges qui l'entouraient, mais calme et presque recueilli.

Le magistrat s'assit en face de lui.

« Monsieur le magistrat, dit-il, vous monsieur le curé, toi ma mère chérie, toi aussi, père, écoutez

l'aveu de ma faute, de mon crime... j'ai voulu mourir... j'ai attenté à ma vie... »

« C'est lui ! dit le magistrat. »

« C'est la vérité ! dit Aubin sans le laisser achever. Et si vous voulez apprendre la cause de mon désespoir, la voici : J'aime la fille du coupeur de paille, et son père refuse de me la donner pour femme. »

Marthe tomba sur les genoux.

« J'ai commis une faute devant Dieu et devant les hommes ! ajouta Aubin avec une expression que saisirent seuls les acteurs de cet horrible drame intime. Je vous en demande à tous pardon. »

L'abbé Kerdrec posa ses mains tremblantes sur le front du blessé.

Marthe baissa sa tête pâle.

Patriarche sentit deux larmes sillonner ses joues.

Le juge d'instruction se leva.

« Je croyais trouver un crime, et vous me dénoncez un égarement de jeunesse, je me retire. Mais retenez bien ceci : il est des choses que la justice des hommes n'atteint pas : Dieu se les réserve. »

Et son regard froid, acéré comme une lame d'épée, plongea dans la conscience d'Yves le Mauvais.

Celui-ci le regarda sortir et rentra dans la chambre basse.

Le docteur fit prendre un calmant au blessé.

L'abbé Kerdrec quitta la famille désolée pour aller dire sa messe.

Jean et Marthe se tenant les mains, courbés en deux, franchirent le seuil du sanctuaire de la famille. Ils avaient vieilli de vingt années pendant cette nuit terrible.

Yves essaya de se lever. Il ne put pas et retomba sur sa chaise... La majesté terrible empreinte sur ces deux fronts de vieillards l'écrasait.

Patriarche entourait Marthe de ses bras, elle défaillait.

« Yves, dit le père, ton frère t'a sauvé, nous te condamnons ! Ne nie pas, ne dis rien !... Tu es lâche, et tu crois peut-être que je vais te tirer un coup de fusil comme à un chien enragé... Non ! Dieu merci, je suis chrétien ! mais qui prend une vie doit la sienne... Nous te laissons la chance de mourir avec honneur ; demain tu t'engageras... »

Yves ne répondit rien.

Le vieillard baissa la tête plus bas que le meurtrier... « Sors ! » dit le père.

Yves sortit.

Alors dans cette chambre, témoin des fêtes et des joies intimes de quatre générations de laborieux probes et honorés, retentirent des sanglots si déchirants, si douloureux, qu'Yves lui-même en aurait eu l'âme bou-

réunissait plusieurs fois et poursuivait son œuvre. La rédaction primitive de l'interpellation avait subi quelques modifications et l'on avait dû craindre un instant qu'elle ne fût sensiblement altérée, sous l'influence des ministériels qui avaient forcé la porte des réunions. »

Hier, il s'est passé, dans les coulisses, une petite scène que nous croyons devoir mentionner. Le compétiteur de M. Pereire, le baron Guiraud, avait adressé à MM. les députés une protestation très-vive, sous forme de brochure. Par la faute de l'imprimeur les exemplaires, au lieu d'être envoyés nominativement à chacun des députés, ont été remis en ballot à la questure. On raconte que M. Isaac Pereire aurait mis en œuvre toutes ses relations pour entraver la distribution du petit opusculé. Il aurait même fait appel à des influences considérables ; à quoi le haut personnage dont s'agit aurait répondu à M. Pereire, et cela malgré les instances d'amis dévoués, d'avoir à ne plus continuer des relations déjà trop compromettantes. On raconte longuement cette histoire que nous donnons sous toutes réserves.

Pour les articles non signés : P. GODET.

## Nouvelles Diverses.

Le journal la *Liberté de l'Hérault* annonce que M. Ernest Picard opte pour Montpellier.

— On assure au Corps-Législatif que M. Emmanuel Arago se portera candidat, soit dans la 8<sup>e</sup> circonscription de la Seine, soit dans la 5<sup>e</sup>, mais très-probablement dans cette dernière.

— Pendant le dernier trimestre, le tribunal de commerce de la Seine a prononcé 576 déclarations de faillites. 95 de plus que pendant le premier trimestre de cette année.

— On écrit de Marseille :

Les dernières phases de l'horrible catastrophe du paquebot *Général-Abbatucci*, de la compagnie Valéry, de Marseille, vont se dérouler très-prochainement devant le tribunal correctionnel de cette ville.

Aussitôt après ce naufrage, si douloureusement célèbre dans les annales maritimes, une enquête avait été ouverte par l'administration de la marine, et de nombreux témoins, parmi lesquels figurent les militaires qui, les derniers, ont quitté le navire au moment où la Méditerranée s'ouvrait pour l'engloutir, ont été entendus.

Il est résulté de cette enquête des faits graves à la charge des marins du *Général-Abbatucci*, et aujourd'hui le capitaine Nicolaï, le second Giacobini et dix matelots sont déférés à la juridiction correctionnelle, sous l'inculpation d'homicide par imprudence.

Cette affaire, instruite par M. le juge d'instruction Regimbeau, est menée avec activité,

et les débats s'ouvriront, selon toute probabilité, dans la dernière quinzaine de ce mois.

— On dit qu'il est très-sérieusement question, au ministère de la guerre, de la révision des lois relatives aux retraites militaires.

Les capitaines, lieutenants et sous lieutenants seraient retraités après vingt-cinq ans ; les lieutenants-colonels et chefs de bataillon, après trente ans, et les colonels, après 35 ans de service.

— Un correspondant très-compétent adresse de Brest la note suivante à l'*Avenir National* :

« L'opération de la pose du câble transatlantique se poursuit avec succès. Le *Great-Eastern* se trouve maintenant à 1145 milles de Brest, et il a filé plus de 1280 milles de câble, c'est-à-dire un neuvième en sus. Il est par 3,000 mètres de fond, et on n'a pas hésité, par un gros temps, à couper le câble, de crainte d'accident ; le câble fut repêché (par 3,000 mètres de fond !!!) et ressondé. La communication est parfaite, et tout permet d'espérer que d'ici à quelques semaines Brest correspondra avec Terre-Neuve. Ce qu'il y a de curieux c'est que du *Minou* (à cinq lieues de Brest) on voit les roulis du *Great-Eastern*, situé à 382 lieues marines, au moyen d'un appareil dans lequel l'électricité joue naturellement le principal rôle. »

— Les dépêches du *Great-Eastern* se continuent avec une monotonie... très-satisfaisante. Tout va à merveille, et l'opération de la pose du câble transatlantique français marche... comme sur des roulettes.

— Où l'esprit des inventeurs va-t-il s'appliquer ? On n'a qu'à parcourir la dernière liste de brevets, publiée dans le *Bulletin des Lois*, pour se faire une idée des bizarreries des chercheurs qui font breveter leurs idées.

Rien que pour la coiffure, nous trouvons : Chapeau à bords *décoratifs* ; genre de *chapeau-parapluie* ; chapeau-publicité, dit *chapeau-phare* ; application des bulbes et *duvets de plumes* de toutes sortes pour la fabrication des chapeaux ; système de cuir pour chapeaux dit *cuir blindé*.

Nous signalerons aux dames les brevets suivants :

Jupon régulateur, bas à jarrettières fixes et adhérentes, genre de corset dit à *transpiration libre*.

Parmi les inventions curieuses, nous trouvons encore :

L'essuie-barbe et la brosseuse-cireuse ; le tapis à jouer dit *tapis-compteur*, marquant mathématiquement et mécaniquement les points des joueurs ; application de l'instinct des animaux à la direction des véhicules à vapeur pour routes ordinaires ; appareil dit *indispensable des cabinets* ? *bouquet-parlant* ou *bouquet-annonce*.

On a pris des brevets pour les objets suivants :

contenu avec la plaie, s'étonna un peu de la direction que le fer avait prise. Heureusement qu'il s'était tenu devant le juge d'instruction, se bornant à dire qu'il était possible qu'on se fit une blessure semblable. S'il avait des doutes, il les renferma dans son cœur, respectant la douleur des parents et les souffrances d'Aubin.

Yves, chassé par son père, quitta la maison lentement, la tête baissée. Les fumées s'échappaient de son cerveau ; l'ivresse s'en allait. La haine s'était écoulée à mesure que fuyait le sang de son frère. Un poids lourd, épouvantable, lui chargeait le cœur. Il ne savait où il allait ; mais il marchait au hasard, presque sans penser.

Les blanches vapeurs du matin s'élevaient au-dessus des prés, le soleil montait, tout se réveillait jeune, pur et splendide. Il y avait une joie universelle dans les champs. Yves le Mauvais sentit qu'il faisait tache à cette candeur des êtres. Il vit dans l'éloignement un arbre ébranché, étendant du côté de St-Aubin-du-Cormier un bras de potence, et il pressa le pas.

En face, sur la route, il y avait de larges taches brunes sur la poussière.

Yves se courba :

« C'est du sang ! » murmura-t-il.

Alors il regarda l'arbre, et parcourut toute sa vie d'un regard rapide.

Fourchette perfectionnée ; gril perfectionné ; système de moutardier mécanique ; procédé servant à vieillir les liquides alcooliques ; jouet d'enfant dit *roues à plusieurs distractions* ; square de salon ; milieu conservateur du corps humain ; couronne funéraire en porcelaine.

Enfin, le bouquet final : des *cercueils imperméables* ! — Horrible ! horrible !

## Chronique Locale et de l'Ouest.

Nous avons annoncé, d'après un journal de Paris, que la session des conseils généraux ouvrirait le 28 août. La *France* dément cette nouvelle en ces termes :

« On ne sait pas encore à quelle époque aura lieu la réunion des conseils généraux. C'est donc à tort qu'un journal l'a fixée au 28 août. Il est évident que l'administration supérieure ne pourra prendre de décision définitive à cet égard tant que durera la session actuelle au Corps-Législatif. »

On a parlé d'un questionnaire qui serait adressé aux préfets à ce sujet des conseils généraux. Nous croyons savoir que cette nouvelle est absolument dénuée de fondement.

On annonce que le ministre des finances a mis à l'étude une question qui intéresse les travailleurs de toutes les conditions et les petits capitalistes, une organisation nouvelle des caisses d'épargne.

Le taux de l'intérêt serait élevé de manière à empêcher la dérivation des fonds d'épargne vers les placements aléatoires ; puis les percepteurs seraient chargés de recevoir les dépôts. Ce mode de recettes, par l'intervention des percepteurs, a été préféré à l'idée anglaise d'après laquelle les bureaux de poste seraient devenus succursalistes des établissements créditaires. Quant aux remboursements accidentels, ils s'effectueraient au siège du percepteur, les jours de marchés, d'audience de paix, ainsi que les versements.

Ce projet de loi serait prochainement soumis à l'examen du conseil d'Etat.

La commission administrative de la Société des courses de Saumur a l'honneur de rappeler à MM. les membres de ladite société le paragraphe 2 de l'article 16 des statuts, ainsi conçu :

« Les souscripteurs qui n'auraient pas de voiture à faire entrer dans l'hippodrome ou qui renonceraient à ce droit pourront, comme compensation, obtenir une seconde carte de la tribune des dames, pour l'une de leurs parentes, mentionnées ci-dessus, sur une demande écrite qu'ils en devront faire à la commission, avant le 1<sup>er</sup> août. »

Ce terme étant de rigueur, il ne pourrait plus être fait droit à leur demande après cette époque.

Voici les informations données par la *Gazette*

« Mauvais fils ! mauvais frère ! » dit-il.

La fatigue du crime s'emparait de lui, et il n'avait pas la force du repentir. Ce qu'il éprouvait, c'était le besoin de se cacher, de s'anéantir, de disparaître, quand ce serait au fond des enfers.

Il entendit un bêlement doux auprès de lui, et leva les yeux. C'était une chèvre blanche, qui sautait dans l'herbe avec ses chevreaux. Elle avait cassé le lien qui la retenait, et courait avec la vivacité et la grâce qui appartiennent à ces charmantes bêtes.

« Tiens ! dit Yves, une corde... »

Il appela la chèvre, arracha une poignée d'herbes, trouva un peu de pain dans sa poche, et le craintif mais doux animal s'approcha et mangea dans sa main.

Il détacha la corde, caressa la chèvre et la renvoya.

Il est des heures où, après avoir roulé d'abîme en abîme, nous en voyons un dernier ouvert : le suicide.

Le fils de Patriarche ne raisonnait pas. Il faisait un nœud coulant à sa corde, voilà tout... La douleur l'écrasait, le sang de son frère était là... La justice ignorait son crime, mais il suffisait qu'il le connût, lui, pour s'en punir.

En s'aidant des genoux, il atteignit la grosse branche de l'arbre et y fixa la corde. Cela fait, tout était prêt. Il ôta lentement sa cravate...

*des Tribunaux* sur l'arrestation, à Paris, de l'employé infidèle de MM. Naudin, Durand-Gasselin et C<sup>ie</sup>.

« Sur la plainte de MM. Naudin et Durand, un télégramme fut alors transmis par l'autorité locale à M. le préfet de police de Paris, pour faire rechercher F... qui, présumait-on, s'était travesti en femme, et avait choisi la capitale comme lieu de refuge. Après d'actives investigations, le service de sûreté découvrit qu'un voyageur arrivé récemment de province, et portant le costume féminin, était descendu dans un hôtel de la rue du Bouloi, et que peu de temps après son installation, il avait repris les habits de son sexe. Lorsque les agents se présentèrent à cet hôtel, le voyageur, craignant sans doute d'être signalé à l'autorité, s'était empressé de quitter la maison, et était monté dans une voiture de place : le cocher de cette voiture fut retrouvé et déclara qu'il avait conduit dans un hôtel de la rue Richelieu le jeune homme en question.

« On se rendit à ce deuxième hôtel et on arrêta F..., qui venait d'y louer une chambre. Au moment de son arrestation, il était encore détenteur d'une somme de 60,570 fr. Le surplus de la somme soustraite avait été employée à l'acquisition d'un costume complet d'été : veston, gilet et pantalon d'étoffe légère, petit chapeau de saison et chaussures vernies ; il avait tout acheté dans l'une de ces vastes maisons d'habillement où l'on peut se costumer à neuf et de pied en cap, au plus juste prix... de la confection.

« F... a été mis aussitôt à la disposition de la justice. »

Mercredi matin, vers quatre heures, lisons-nous dans le *Phare de la Loire*, une querelle s'est élevée entre deux pensionnaires du cirque américain. L'un deux a asséné, nous dit-on, un coup de barre de fer sur la tête de son adversaire et lui a fait une forte contusion.

Le blessé a été transporté à l'Hôtel-Dieu dans un état très-grave.

On ignore le motif de la querelle.

Le cirque est parti ce matin pour Clisson ; mais on suppose que l'homme à la barre de fer n'en sera pas moins appelé à rendre compte de sa conduite devant la justice.

Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. GODET.

## Dernières Nouvelles.

M. Schneider est à Saint-Cloud, il doit, dit-on, en rapporter la formation d'un nouveau ministère.

On disait hier que, rencontrant M. Buffet dans la salle des conférences, M. Rouher lui aurait annoncé son intention de combattre comme inconstitutionnelle l'interpellation des 115. « Tant que sa formule était générale, aurait dit M. le ministre d'Etat, on pouvait l'accepter. Quand elle se précise sur les demandes directement contraires à la Constitution, on ne le peut plus. »

Comme on pense, cette déclaration, quoique ayant le caractère d'une conversation

Par instinct, ses mains se joignirent, et s'adressant à ceux qu'il avait rendus si malheureux :

« Adieu ! » dit-il.

Une main se posa sur son épaule.

« Avant de mourir, on se réconcilie avec Dieu ! » dit l'abbé Kerdec d'une voix grave en arrêtant son cheval.

Yves tomba lourdement sur ses genoux.

Le prêtre reprit :

« C'est ici, n'est-ce pas ? Tu veux expier ? Je le comprends... Seulement, tu n'as pas le droit de choisir ton expiation... Frappe-toi la poitrine, et dis à Dieu : Seigneur ! ayez pitié de moi, car je suis un fratricide. »

(La suite au prochain numéro.)

Voici une nouvelle donnée par le *Sport* qui désolera les habitués du jardin d'acclimatation.

Le jeune chimpanzé, singe dit *homme des bois*, qu'on espérait pouvoir acclimater au jardin du bois de Boulogne, a été atteint d'une affection scorbutique qui a fait de tels progrès, qu'hier il était à toute extrémité.

leversée.

Jean et Marthe se prenaient les mains, rapprochaient leurs fronts ; ils essayaient de se prêter un mutuel appui dans cette grande détresse.

Enfin, Jean, montrant à sa femme le livre d'Evangile :

« Dieu nous éprouve ? dit-il, mais Dieu nous éprouve en père ! Un mot d'Aubin faisait à ce livre une tache ineffaçable et nous forçait à fuir à jamais ce pays... Nous avons la douleur, mais elle est cachée !... Aubin sauve notre nom de l'infamie ! Aubin nous dédommagera de tout.

— Et s'il allait mourir ! dit la mère.

— Il a payé le bonheur assez cher pour en jouir. »

Longtemps encore tous deux demeurèrent rapprochés, se fortifiant, se consolant.

L'abbé Kerdec, comprenant qu'ils avaient besoin d'être consolés, vint les voir dans la matinée. Il embrassa Aubin : une tendresse inouïe pour ce jeune homme emplissait l'âme du prêtre. Il trouvait dans le dévouement du paysan le plus grand triomphe de la charité sur la nature rebelle. Aubin ne se doutait même pas qu'il avait été héroïque. Ne point contrister sa mère, quoi de plus naturel ! Sa blessure le faisait cruellement souffrir, mais le médecin avait rassuré la famille. Seulement, le docteur, comparant la lame du

privée, a circulé promptement et a donné lieu a de nombreux commentaires.

Il ne reste plus à valider que 67 élections. Pour les dernières nouvelles : P. GODET.

L'illustration contient dans son n° 1376 (10 juillet 1869) plusieurs travaux, texte et dessins, dignes d'être remarqués. Ce sont surtout, parmi les dessins, celui qui concerne la fête

donnée au vice-roi d'Egypte par M. H. Oppenheim, puis les dessins relatifs à la pose du câble transatlantique français, et de plus une importante gravure où l'on voit défilé, sur deux pages du journal, la procession qui vient d'avoir lieu pour l'inauguration du Panthéon national, à Madrid. — Citons, parmi les travaux de littérature et de rédaction, un excellent article intitulé : Une préface à la Comédie humaine de

Balzac, ainsi que la suite de l'intéressante relation des faits relatifs à la pose du câble transatlantique français. — Belle livraison, en somme, bien conçue et bien exécutée.

#### BOURSE DE PARIS.

Hier les cours semblaient devoir rester stationnaires. Les négociations étaient, du reste, peu nombreuses. Les cours d'aujourd'hui sont à peu près les mêmes. On

attend pour reprendre tout-à-fait les affaires que la situation soit complètement éclaircie.

Les chemins français sont fermes et donnent lieu à peu de transactions. Le Crédit foncier est toujours en hausse; hier il fermait à 1598; il s'est élevé aujourd'hui à 1617. — Le Crédit rural est en pleine émission, et avec le plus grand succès; — les titres du Simphon sont très-demandés à 240 fr. — J. F. Fort.

P. GODET, propriétaire-gérant.

### L'Écho Saumurois est désigné pour l'insertion des Annonces judiciaires et des Actes de société.

Etude de M<sup>r</sup> ROBINEAU, notaire à Saumur, successeur de M<sup>r</sup> TOUCHALEAUME.

#### A VENDRE

PAR ADJUDICATION,

Même sur une seule enchère.

En l'étude dudit M<sup>r</sup> ROBINEAU, Le dimanche 25 juillet, à midi,

1° UNE MAISON, à Saumur, place du Petit-Thouars, faisant l'encoignure de la rue du Portail-Louis et de la rue de la Petite-Douve.

Revenu 900 fr. Mise à prix 10,000 fr.

2° LA CAVE GONDOUIN, située au Petit-Puy, commune de Saumur.

Mise à prix 200 fr.

3° Une petite MAISON d'agrément, au Clos-Bonnet, avec jardin y attaché, joignant au levant le chemin de Saumur, au couchant et au nord le sieur Thuau, au midi le sieur Etienne Girard.

Mise à prix 400 fr.

4° Et 32 ares 58 centiares de vigne, au canton des Landes, commune de Saumur, joignant au midi Hardouin, au nord Caillet-Bougreau, au couchant Guibert.

Mise à prix 800 fr.

S'adresser, pour tous renseignements, audit M<sup>r</sup> ROBINEAU, notaire.

#### MAISON

En très-bon état.

A Saumur, rue Saint-Nicolas, n° 58.

#### A VENDRE

A L'AMIABLE,

S'adresser, pour traiter, soit à M<sup>r</sup> ROBINEAU, notaire à Saumur, successeur de M<sup>r</sup> TOUCHALEAUME, soit à M. CHERUY, agent d'affaires à Saumur, rue du Temple, 18. (279)

Etude de M<sup>r</sup> PAUL TAUREAU, notaire à Doué.

#### A VENDRE

OU A LOUER

Présentement,

UNE MAISON, située à Doué, rue Foulon, à l'angle de la place Foulon, actuellement occupée par une boulangerie et propre à l'établissement de tout autre commerce.

#### A CÉDER

De suite,

Le fonds de commerce de boulangerie, exploité dans ladite maison.

S'adresser, pour les renseignements et pour traiter, audit M<sup>r</sup> PAUL TAUREAU. (280)

Etude de M<sup>r</sup> LAUMONIER, notaire à Saumur.

#### ADJUDICATION

Le dimanche 18 juillet 1869, à midi,

En l'étude de M<sup>r</sup> LAUMONIER, D'UNE

#### PETITE PROPRIÉTÉ

Située vieille route d'Angers, commune de St-Lambert-des-Levés.

Cette propriété, contenant 16 ares 50 centiares, close de murs, consiste en maison, cour, hangar, jardin bien affrui, et portion de boire.

Elle joint M<sup>m</sup> Taveau, M. Tous-saint, l'ancien bras de Loire et la vieille route d'Angers.

Jouissance immédiate.

Mise à prix : 4,600 fr.

Une seule enchère adjugera. On peut traiter à l'amiable avant l'adjudication.

S'adresser à M. CORIOLE gantier à Saumur, ou à M<sup>r</sup> LAUMONIER. (273)

Etude de M<sup>r</sup> LAUMONIER, notaire à Saumur.

#### A VENDRE

MAISON ET JARDIN.

Situés à Saumur, rue du Petit-Mail, joignant MM. Robin, Reynault, M. Chesneau et M<sup>m</sup> Daburon.

S'adresser à M<sup>m</sup> veuve DOMERGUE, qui occupe la maison, ou à M<sup>r</sup> LAUMONIER. (259)

Etude de M<sup>r</sup> LAUMONIER, notaire à Saumur.

#### A VENDRE

Un Jardin, avec Maison

d'habitation, situé à Saumur, rue des Saulaies, n° 8, contenant un hectare environ.

S'adresser, pour traiter, à M<sup>r</sup> LAUMONIER. (215)

Etude de M<sup>r</sup> LEROUX, notaire à Saumur.

#### A VENDRE

UNE

#### JOLIE PROPRIÉTÉ

Au Pont-Fouchard,

Comprenant maison de maître, avec ameublement de salon et glaces; servitudes, cour, jardin et enclos de 53 ares, et 74 ares de vignes en plein rapport, à la Malgagne.

S'adresser à M. CHAUVIN, pompier, rue d'Orléans, ou à M<sup>r</sup> LEROUX, notaire. (161)

Etude de M<sup>r</sup> CLOUARD, notaire à Saumur.

#### A VENDRE

A L'AMIABLE,

#### UNE MAISON

Située à Villebernier, au milieu du bourg,

Avec vastes dépendances, servitudes, cour et jardin; le tout d'une contenance d'environ onze ares, susceptible d'être aisément divisé et présentant toutes facilités pour construire.

S'adresser à M<sup>r</sup> CLOUARD, notaire.

Etudes de M<sup>r</sup> Octave RENEAUME, avoué, rue d'Orléans, n° 11, et de M<sup>r</sup> FLEURY, notaire, rue Jean-Jacques Rousseau, n° 2, à Nantes.

#### ADJUDICATION.

Le jeudi 29 juillet 1869, à midi, en l'étude de M<sup>r</sup> Fleury, notaire à Nantes,

#### DE LA BELLE MÉTAIRIE

#### DU DEFOIS,

Située commune de la Salle-de-Vihiers (Maine-et-Loire).

Contenance... 45 h. 25 a. 82 c.

Mise à prix, 113,310 fr.

Pour renseignements, s'adresser à M<sup>r</sup> TAHER, notaire à Vihiers. (276)

#### A VENDRE

A L'AMIABLE,

#### UNE MAISON

Située rue du Petit-Maure, entre les Bains et la Caisse d'épargne, avec sortie sur la rue du Marché-Noir, joignant MM. Rivaud et Normandine.

Cette maison, divisée en deux habitations distinctes, contient plusieurs pièces au rez-de-chaussée et au premier étage; beaux greniers au dessus, deux caves, cour, pompe, etc.

S'adresser, pour traiter, à M<sup>r</sup> LE BLAYE, notaire.

Cabinet d'affaires de C. CHERUY, rue du Temple, 18, à Saumur.

#### A LOUER

Le rez-de-chaussée avec les magasins et ateliers en dépendant, d'une maison, à Saumur, rue Dacier, 11.

Il existe des caves au rez-de-chaussée et en soubassement, pouvant contenir 1,000 barriques de vin et servir à un négociant en vins ou à un liquoriste.

#### A VENDRE

ENSEMBLE OU SÉPARÉMENT,

L'achalandage, le matériel et une grande quantité de bois formant l'ensemble d'un établissement de MAÎTRE MENUISIER.

Et une scierie mécanique servant à l'exploitation dudit établissement.

Le tout appartenant à M. Vinsonneau, maître menuisier, à Saumur.

NOTA. — On pourra louer sans acheter et acheter sans louer.

S'adresser, pour traiter, à M. VINSONNEAU, ou audit C. CHERUY.

#### A CÉDER DE SUITE

UN

#### TRÈS-BON FONDS DE COMMERCE

DE

#### Mercerie et Bonneterie

Situé dans un des meilleurs quartiers de Saumur.

Bonne clientèle.

S'adresser à M<sup>m</sup> CARRÉ, place du Marché-Noir, n° 5, Saumur.

Etude de M<sup>r</sup> HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

#### VENTE

AUX ENCHÈRES.

Le lundi 19 juillet 1869, à midi, il sera procédé, par le ministère de M<sup>r</sup> Henri Plé, commissaire-priseur, à la propriété de M. de Fontenailles, sise à Chaintres, commune de Dampierre, près Saumur, à la vente publique aux enchères d'un très-fort pressoir, d'une valeur de 2,200 fr., crémaillères et rouages en fonte, arbres, colliers et boulons en fer, très-forte charpente, dont plusieurs pièces d'une dimension rare. Cette vente est faite en vertu d'un jugement du tribunal civil de première instance de Saumur, du 18 mars 1869, enregistré, à la requête de M. de Fontenailles, propriétaire au château de Morains, commune de Dampierre.

On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

#### A LOUER

PRÉSENTEMENT

Rue de la Chouetterie, 7,

MAISON, avec jardin, écurie et remise, occupée par M. le capitaine de la Laurancie.

S'adresser à M<sup>r</sup> Emile LEROUX, notaire. (247)

#### A LOUER

PRÉSENTEMENT,

UNE PORTION DE MAISON avec écurie, rue Haute-Saint-Pierre, joignant la maison de Fos.

S'adresser à M. GIRARD père.

#### MAISON

#### A LOUER

PRÉSENTEMENT,

AVEC JARDIN, ÉCURIE, REMISE, Rue du Palais-de-Justice.

S'adresser à M. NANCEUX. (104)

#### A LOUER

MAISON, rue du Petit-Maure, avec ou sans écurie et remise.

S'adresser à M. Rivaud. (68)

### APPAREIL SYPHON-AIGUILLE

Pour faire soi-même

l'Eau de Seltz et la Limonade gazeuse.

C. MAYER, breveté, PARIS.

Cet appareil est le plus simple, le plus maniable, le plus commode et le meilleur marché de tous ceux inventés jusqu'à ce jour. Un enfant de cinq ans peut faire l'Eau de Seltz.

L'Appareil et les Poudres à Eau de Seltz se trouvent à Saumur, chez PAPIN-LEROY, épiciier, M<sup>d</sup> de faïence et verrerie, rue du Portail-Louis.

#### NOUVELLE SOUSCRIPTION

Chez PAUL GODET, imprimeur-libraire à Saumur.

### DICTIONNAIRE

DE LA

# CONVERSATION

## ET DE LA LECTURE

INVENTAIRE RAISONNÉ DES NOTIONS GÉNÉRALES LES PLUS INDISPENSABLES A TOUS, PAR UNE SOCIÉTÉ DE SAVANTS ET DE GENS DE LETTRES, Sous la direction de M. W. DUCKETT.

#### SECONDE ÉDITION

Seize volumes, grand in-8°, format dit Panthéon littéraire, de 800 pages chacun, à deux colonnes. Renfermant les 68 volumes de la première édition, refondus, corrigés et augmentés de plus de 15,000 articles nouveaux et tout d'actualité.

L'Ouvrage complet : 200 francs au lieu de 400 franc, prix de la 1<sup>re</sup> édition.

Un exemplaire est déposé au bureau du journal pour les personnes qui désireraient examiner cet important ouvrage.

### BOURSE DE PARIS.

RENTES ET ACTIONS au comptant.	BOURSE DU 8 JUILLET.			BOURSE DU 9 JUILLET.		
	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour cent 1862. . . . .	71 25	»	»	71 60	»	35
4 1/2 pour cent 1852. . . . .	104	»	»	104	»	»
Obligations du Trésor. . . . .	500	»	»	500	»	»
Banque de France. . . . .	2945	35	»	2980	35	»
Crédit Foncier (estamp.). . . . .	1605	»	5	1640	35	»
Crédit Foncier colonial. . . . .	415	»	»	417 50	2 50	»
Crédit Agricole. . . . .	630	5	»	625	»	»
Crédit industriel. . . . .	647 50	»	»	645	»	2 50
Crédit Mobilier (estamp.). . . . .	238 75	»	7 50	237 50	»	1 25
Comptoir d'esc. de Paris. . . . .	710	»	6 25	718 75	8 75	»
Orléans (estampillé). . . . .	940	»	»	942 50	2 50	»
Orléans, nouveau. . . . .	»	»	»	»	»	»
Nord (actions anciennes). . . . .	1072 50	»	2 50	1070	»	2 50
Est. . . . .	590	»	»	585	»	5
Paris-Lyon-Méditerranée. . . . .	938 75	»	3 75	965	6 25	»
Lyon nouveau. . . . .	»	»	»	»	»	»
Midi. . . . .	611 25	»	2 50	615	3 75	»
Ouest. . . . .	590	»	»	595	5	»
C <sup>r</sup> Parisienne du Gaz. . . . .	1612 50	2 50	»	1627 50	15	»
Canal de Suez. . . . .	535	1 25	»	532 50	»	2 50
Transatlantiques. . . . .	275	2 50	»	275	»	»
Emprunt italien 5 0/0. . . . .	54 10	»	05	54 35	»	05
Autrichiens. . . . .	751 25	»	8 75	756 25	5	»
Sud-Autrich.-Lombards. . . . .	528 75	»	1 25	528 75	»	»
Victor-Emmanuel. . . . .	»	»	»	»	»	»
Romains. . . . .	54 75	»	25	56	1 25	»
Crédit Mobilier Espagnol. . . . .	305	»	»	302 50	»	2 50
Saragosse. . . . .	76	2 50	»	73 50	»	2 50
Séville-Xérès-Séville. . . . .	»	»	»	»	»	»
Nord-Espagne. . . . .	53 50	50	»	54	50	»
Compagnie immobilière. . . . .	105	»	»	103 75	»	1 25

OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.

Nord. . . . .	344	»	»	341	»	»
Orléans. . . . .	333 75	»	»	332 75	»	»
Paris-Lyon-Méditerranée. . . . .	348 50	»	»	329	»	»
Ouest. . . . .	330	»	»	331	»	»
Midi. . . . .	328 25	»	»	330	»	»
Est. . . . .	331	»	»	331 75	»	»

Saumur, P. GODET, imprimeur.